

Département : 51
Aire d'étude : MONTMORT LUCY
Commune : BAYE
Dénomination : EGLISE PAROISSIALE
Vocabulaire : SAINT PIERRE SAINT PAUL

IA51000003

Coordonnées : LAMBERT1 X = 0704750 Y = 0129175

Cadastre : 198 392, 1824 D 484

PROPRIETE DE LA COMMUNE

Protection : CLASSE M.H. EN 1986

Etat de conservation : RESTAURE

Dossier d'INVENTAIRE TOPOGRAPHIQUE établi en 1993 par INGUENAUD VIRGINIE

(C) INVENTAIRE GENERAL, 1993

HISTORIQUE

EDIFICE PRINCIPALEMENT DU 13E SIECLE MAIS LES BAS COTES ONT ETE REPRIS EN 1550 ET EN 1900 ; LE PORCHE A ETE ENTIEREMENT REFAIT AU DEBUT DU 20E SIECLE, SUITE A SON EFFONDREMENT DU A LA RUADE D'UN CHEVAL RETIF

DESCRIPTION

SITUATION : EN VILLAGE

COMPOSITION D'ENSEMBLE
Parties constituant : CRYPTTE

MATERIAUX
Gros oeuvre : MOELLON, PIERRE DE TAILLE
Couverture : TUILE PLATE, ARDOISE

STRUCTURE
Vaisseaux et étages : 3 VAISSEAUX
Couvrement : VOUTE D'OGIVES

COUVERTURE : TOIT A LONGS PANS

DECOR
Technique : SCULPTURE (ETUDIEE), MENUISERIE (ETUDIEE), FERRONNERIE (ETUDIEE), VITRAIL (ETUDIEE)

TYPLOGIE : PORCHE

DOCUMENTATIONArchives

A.D. Marne : 2 B 314, C 1085, G 124, 1 L 1322, 1 L 1323, 1 L 1325, 2 O 425, 2 V 1,
~~27~~ V 1 (cote 1)

Bibliographie

- BARTHELEMY, *Les monuments historiques...*, citée p. 16 et 18
- BOURGEOIS, *Promenade...*, p. 106-107
- CHALETTE, *Statistique...*, p. 124
- DECROCK, *Les porches charpentés médiévaux...*, p. 89
- DECROCK, *Porches charpentés des églises du Comté...*, p. 130
- DECROCK, *Porches charpentés des églises du diocèse...*, p. 210-211
- Dictionnaire des églises de France...*, article Baye
- ENLART, *Manuel d'archéologie...*, t. II, p. 358 note 6, p. 612 note 3
- FONTAINE, *La Brie champenoise...*, p. 17
- HERBETTE, *Dans la Brie Champenoise...*, p. 31
- HOLLANDE, *Sur les routes...*, p. 416
- Notice historique...*, p.31
- RAVAUX, *Eglises de la Marne...*, p. 7
- VALENTIN, *Notions...*, p. 188-189

Annee 1

A.D. Marne, série B

2 B 314

BAYE

1776 Le 26 avril, devis pour les réparations de l'église de Baye, par Jean-Baptiste Pelletier et Louis-Alphonse Loiseau, architectes à Châlons

Chapitre un : presbytère et locaux annexes (serre, écurie etc...)

Chapitre deux

Litiges entre les héritiers de l'ancien curé, Louis Hannin, qui nomment Loiseau expert, et le curé actuel, Thomas Martinot, qui nomme Deroy expert.

Prétentions des héritiers, obligés aux réparations dont Hannin était tenu : Choeur trop petit pour pouvoir célébrer *le divin office avec décence, croisée nef et bas-côtés trop considérables pour le petit nombre de paroissiens*. Le crucifix et la balustrade ont été transférés. Les habitants font remarquer 2 entailles qui se trouvent dans les piliers *qui disent-ils servaient à porter la traverse par laquelle était attachée la croix*. Mais, d'après les experts, seul le crucifix a été transféré, la grille étant restée en place (feuillures dans le dossier des piliers). La grille serait la marque de la séparation entre la nef et le chœur (et non pas le crucifix).

Prétentions des habitants :

Ce qui appartient au décimateur, la partie [...] *et par conséquent la totalité de la tour du clocher qui est portée par 4 piliers*.

Ce qui résulte de la recherche des experts :

- 1 - voûtes du sanctuaire et celles du chœur actuel, voûte sous clocher, faites en même temps.
- 2 - voûtes des bras de la croisée *un pied de moins de hauteur sous clé et sont sans branches d'ogives*.
- 3 - *chapiteaux des piliers supportant le clocher de même niveau que ceux du sanctuaire*.
- 4 - *murs et piliers à l'extérieur du chœur de même appareil, élevés ensemble*.
- 5 - charpentes différentes.
- 6 - *examen de la nef depuis le rez-de-chaussée jusque sur ces voûtes... Voûtes élevées de 4 pieds au dessus de celles de la croisée et du chœur et sanctuaire... Charpente du comble de la nef différente de celle des autres parties...*

D'où les experts persistent dans leur façon de penser et estiment que la croisée de l'église doit faire partie du chœur ou cancel et par conséquent est à la charge du décimateur, et comme le clocher est sur cette partie, il doit être aussi entièrement à la charge du susdit décimateur, à moins qu'il n'ait des titres qui prouvent que le chœur ne s'étendait pas autrefois au delà... Et que si le chœur a été avancé dans la croisée et qu'il ait été fermé à l'endroit où l'on remarque encore les entailles ci-devant dites, ce n'a été que pour tolérance et sans tirer à conséquence...

(état de l'église)

Sanctuaire et partie du chœur : *très défectueuse, on voit que l'on a extraordinairement négligé d'y faire depuis fort longtemps la moindre réparation.*

Art. 47, à propos du pignon du chevet : *on ne peut se dispenser de le démolir depuis le bas de sa fondation jusqu'à son extrémité supérieure, pour ensuite le reconstruire suivant et conformément à ses dimensions et profils actuels...* (371 livres 1 sol 9 deniers)

Art. 48, idem pour les 2 piliers buttans (183 livres 9 sols)

Art. 49, crypte, réparations (22 livres)

Art. 50, *mur du chœur au nord en retour du chevet à plomb mais lézardé, démolition mais étalement de la couverture au dessus de la voûte.* (13 livres 5 sols)

Art. 51, mur de face de la sacristie, une partie est à la charge des héritiers de Mr Hennin (107 livres 6 sols 8 deniers), reconstruction de 2 piliers (65 livres)

Art. 52, pignon au nord (22 livres 17 sols)

Art. 53, *le mur du chœur et cancel au midy est en assez bon état, excepté l'angle au levant qui est lézardé, reboucher les lézarde* (6 livres)

Art. 54, *mur de la chapelle de la Vierge où se trouven le banc du seigneur est en mauvais état, démolition, réfection* (34 livres 7 sols)

Art. 55, *pignon en retour de la dite chapelle, lézarde à boucher, réfection* (4 livres 10 sols)

Art. 56, Voûtes. *La 1ère travée de celle du sanctuaire au dessus de l'autel sera mise sur ceintre. Le 1er pendant sera refait à neuf ainsy que la branche d'ogives du côté de la principale entrée du presbytère...* (19 livres 11 sols 9 deniers)

Art. 57, *celle de la sacristie ci-devant chapelle dite saint Sébastien a suivi la poussée du pignon. Elle sera comme la précédente mise sur ceintre, démolie sur 4 pieds de largeur réduite et refaite à neuf depuis les naissances, cette réparation estimée en regard à ce qu'il n'y a point de voûtes d'ogives...* (13 livres)

Art. 58, *celle de la chapelle de la Vierge est en assez bon état* (3 livres)

Art. 59, doubleau de la croisée du côté du sanctuaire à droite (si le décimateur a la charge de la croisée, il y a mitoyenneté avec les habitants). Pour refaire l'arc, nécessité de démolir la voûte, mais travaux *trop considérables. L'on pourra se contenter de poser 2 poutres sur la largeur du chœur...* (150 livres et 50 livres pour la décentrement)

Art. 60, *Le mur de la tour ... formant pignon au levant sur l'arc doubleau est considérablement lézardé, et pour son écartement il écrse le susdit arc. Il est cependant à peu de chose près à plomb et pour cette raison est susceptible de réparation...* (11 livres)

Art. 61, carrelage (15 livres 10 sols)

Art. 62, réparations aux murs (120 livres)

Art. 63, vitrerie : *panneaux des 7 vitreaux tant du sanctuaire que de la sacristie et chapelle de la Vierge en assez bon état. Pour ne pas les abimer pendant les travaux, dépose et repose* (47 livres)

Art. 64, *le maître-autel et celui de la chapelle de la vierge ainsi que les différents lambris de l'un et de l'autre...* Pour ne pas les abimer pendant les travaux, dépose et repose (54 livres)

Art. 65, couvertures (85 livres), *blanchissage à deux couches à la colle de tous les murs et voûtes à l'intérieur compris en ce chapitre* (30 livres)

total de ce chapitre : 1447 livres 18 sols 2 deniers

Chapître trois : réparation de la croisée (partie faisant litige)
 Premier bras, art. 66, mur au levant, démolition et réfection (9 livres)
 Art. 67, pignon au nord, réfection (18 livres)
 Art. 68, claveau d'une baie à remonter (3 livres)
 Art. 69, mur en retour au couchant à réparer (3 livres 5 sols)
 Art. 70, lézardes à reboucher (10 livres 10 sols)
 Art. 71, lézardes à réparer *au pourtour de 3 des murs du clocher* (19 livres)
 Art. 72, enduits et crépis de la croisée (25 livres)
 art. 73, réparations à faire *aux panneaux de verre des vitreaux* (+ scellement, 7 livres)
 Art. 74, carrelage à réparer en différents endroits (9 livres)
 Art. 75, couvertures des bras (85 livres)
 Art. 76, charpente et couverture de la flèche (73 livres)
 En note : *le surplus de la charpente de ce clocher appelé beffroy portant les cloches est à la charge des habitants. Voyez l'édit de 1695 de la juridiction ecclésiastique.*
 Art. 77, nivellement et lise en pente des murs du cimetière (4 livres)
 total à la croisée : 263 livres 15 sols

Récapitulation : chapitre 1er, presbytère, à la charge des héritiers de Hannin
 283 livres 14 sols 6 deniers
 chap. 2 (partie non contestée) 447 livres 15 sols 7 deniers
 chap. 3 (litige) 265 livres 15 sols

(plus les journées employées par *Jean Bardy maçon à Baye pour aider les experts dans leurs opérations les 27, 28 et 29 avril, 6 livres*, plus les journées pour les ouvriers *qui ont fait les fouilles pour connaître les fondations, 3 livres*)

Total général : 2006 livres 7 sols 8 deniers

Ensuite conditions auxquelles il faut *assujétir les héritiers du deffunct Mr Hannin pour la seureté de l'exécution de tous les ouvrages mentionnés au présent rapport* (qualité des matériaux à employer, conditions pour remployer les matériaux provenant des démolitions, faire expédier une copie de ce rapport au *sieur Martinot afin de le mettre en l'état afin de veiller à l'exécution des ouvrages...*)

1776 Le 4 juin, les experts compraisent et remettent leurs conclusions devant Charles-Jean Brémont lieutenant général du baillage et siège présidial de Châlons.

A.D. Marne, série L

1 L 1327 Baye

Lettre du 16 octobre 1792 du conseil général permanent du district de Sézanne

"Nous vous avons informé, citoyens, du vol qui avait été fait dans l'église de Baye des vases sacrés, cette fabrique nous en avait demandé d'autres, mais nous n'avons pas pu les satisfaire, toute l'argenterie étant envoyée à Paris, il nous était tombé depuis l'argenterie de l'abbaye de Notre-Dame, mais le soleil était d'un poids si considérable que nous n'avons pu en faire le sacrifice et l'envoi général a été fait à la monnaie...Aujourd'hui que les fabriques sont tentées de remettre leur argenterie à l'exception des vases sacrés, la fabrique qui a un encensoir d'argent et deux burettes demande à être autorisée à en faire la vente et d'en employer la prise à l'acquisition d'un soleil..."

Réponse le 18 octobre 1792

"Nous ne voyons aucun inconvénient..."

A.D. Marne, série G

G 124 : visites pastorales par Claude-Antoine de Choiseul-Beaupré

Doyenné de Vertus

BAYE f° 209 à 210 verso (3 mai 1746)

SANCTUAIRE *Voûté et fort beau, il faut relaver les vitres, reblanchir et donner une couleur au lambris du grand autel et sanctuaire.*

Tabernacle *bois doré et bien propre*

Tableaux *Le grand tableau du milieu de l'autel et les 2 qui sont à côté sont très anciens et il faut racommoder le grand et en avoir 2 petits.*

CHOEUR *est fort beau, voûté*

Cancelles *deux voûtés et fort beaux*

NEF ET COLLATERAUX *la nef est belle, aussi bien que les collatéraux*

La nef est voûtée et les collatéraux sont bien plafonnés.

A la fin du procès-verbal

3°) *L'on fera réparer le grand tableau du grand autel, et l'on en aura deux autres à la place des deux petits qui sont trop anciens et déchirés.*

4°) *L'on fera rejointiller, recrépir et reblanchir le sanctuaire et le chœur, relaver les vitres, et l'on mettra une couleur en l'huile sur le lambris du grand autel et du sanctuaire.*

7°) *L'on mettra dans la chapelle de la Sainte Vierge une figure plus grande et plus décente.*

A.D. Marne, série C

Intendance de Champagne : Affaires ecclésiastiques, églises et presbytères

C 1805 BAYE

21 septembre 1778 : expertise par Joseph Le Louvier (visite d'ouvrages à effectuer) d'après l'ordonnance de G. Rouillé d'Orfeuil du 12 septembre

1er mai 1779 Réparations

A la charge des habitants

Chapitre 1er : église

art. 1er Etayement et démolitions

"l'une des voûtes de la nef joignant l'arc doubleau qui la sépare du chœur étant depuis longtemps mouillée par les eaux pluviales...est à reconstruire en entier (cintrage avant démolition)"

"les murs de la nef ayant fait quelques mouvements , il y a 4 lézardes...2 à la jonction des tours du clocher, les 2 autres vers le milieu de la longueur des dits murs"

"on fera la démolition de 2 toises de longueur d'entablement de la nef qui menace ruine"

"les banquettes sous le porche en forte partie détruites, seront entièrement [?] jusqu'au niveau de la terre"

art. 2 fouilles de terre

art. 3 maçonnerie réfection de la voûte
matériaux
réfection de l'entablement

art. 4 enduits et rejointements

art. 5 charpente

art. 6 couverture

art. 7 plomberie

art. 8 blanchissage et badigeonnage

art. 9 vitrerie 905 livres 2 sols 9 deniers

chapitre 2 : presbytère

art. 1 maçonnerie

art. 2 charpente 1160 livres 3 sols 5 deniers

total général 1392 livres 10 sols

A la charge du décimateur : à l'église

art. 1 maçonnerie au clocher

art. 2 charpente collatéral du chœur du côté du midi

art. 3 couverture en tuile 52 livres 9 sols

total 1444 livres 19 sols

A.D. Marne, série 2 O

églises

2 O 425 BAYE

Le 25 mai 1842 : lettre du sous-préfet d'Epernay au préfet de la Marne

Monsieur le Préfet,

...L'autorité municipale de Baye a fait séparer en 2 parties, au moyen d'un mur de briques, le porche de l'église de cette commune. L'une de ses parties n'a pas eu sa destination changée, mais depuis 1835 l'autre partie sert à abriter les marchands et leurs marchandises les jours de marché et de foire. Il me semble urgent que soit mis fin à cet état de choses. L'église de Baye ayant été rendue au culte, en exécution du concordat, le porche qui en est partie intégrante a du participer à cette consécration, et n'a pas pu dépendre de l'autorité municipale d'y apporter la moindre modification. Il est bien vrai en effet que les communes sont les propriétaires des édifices consacrés au culte mais l'usage leur en est exclu, c'est à la fabrique représentant le culte qu'il appartient. D'un autre côté, il n'est pas contraire à la morale publique que le vestibule d'une maison de prière devienne une halle publique, l'écriture a dit une caverne de voleurs, à certaines période de l'année ? Une autre considération encore mais celle-là est moindre, c'est que le porche de l'église de Baye est comme cette église très ancien d'un style d'architecture remarquable, et je recommande par là à l'attention et à l'intérêt des amis de l'archéologie chrétienne.

Par ces motifs, j'ai l'honneur de vous proposer, Monsieur le Préfet, de prendre un arrêté à effet d'ordonner les destructions du mur en briques...

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux avec lesquels je suis

Votre très humble et très obéissant serviteur

Le sous-préfet E. LARUE

(Le 8 juin 1842 : arrêté pris)

1878-1879 Réparations à l'église et au presbytère, demandes de secours

Lettre du 15 janvier 1883 du maire de Baye au préfet de la Marne

Monsieur le Préfet,

Aussitôt que j'ai eu connaissance de l'accident arrivé à l'une des colonnettes gothiques de la galerie de notre église - colonnettes hélas dont le style et les fines nervures ont le don d'exciter l'admiration de tous...- mon premier soin a été d'en informer Monsieur l'architecte du département afin qu'il avisât au meilleur moyen de rétablir ce travail d'art.

Ces fâcheux événements arrivés dans la nuit du samedi au dimanche et causés par un cheval rétif et son conducteur maladroit ont failli...tout l'édifice. Mais grâce au hasard nous sommes quittes pour baie complètement brisée. Vous comprendrez facilement, Monsieur le Préfet, que

je me sois bien gardé de mettre nos maçons sur cette délicate besogne : j'ai simplement eu bien soin de faire étayer cette baie, ramasser très précieusement et mettre en lieu sur tous les débris. Je crois devoir vous en aviser aussi, Monsieur le Préfet, afin de prendre vos ordres - s'il y a lieu - et le cas échéant de mettre notre commune à l'abri de toutes les responsabilités. J'ai l'honneur...

Le maire de Baye

Réponse du préfet le 17 janvier 1883

Monsieur le Maire,

...l'église de Baye n'étant pas classée parmi les M.H., ni l'Etat ni le département n'ont à intervenir dans les travaux de restauration nécessaires. Si la fabrique paroissiale dispose de revenus suffisants pour payer ces travaux, c'est à son conseil d'administration de prendre des dispositions pour les faire exécuter. Dans le cas où cette fabrique ne pourrait acquitter aucune partie de la dépense ou n'en pourrait payer la moitié, c'est à la commune qu'il appartiendrait d'y pourvoir.

Vous devez alors charger un architecte de dresser les dessins et devis des travaux à exécuter puis appeler le conseil municipal à les adopter et à voter les crédits nécessaires pour le paiement de la dépense, sauf recours contre le propriétaire du cheval qui a causé l'accident...

Lettre du 14 février 1900 du vicaire général A. Jacquet au préfet

...J'ai l'honneur de vous transmettre avec mon avis favorable un dossier ayant pour objet la construction de voûtes dans le bas-côté sud de l'église de Baye...

Le 30 juin 1901 : la foudre tombe sur le clocher

Le 16 janvier 1913 : extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

Le maire est disposé à prendre les mesures pour la restauration du porche : la direction du travail serait alors confiée à monsieur Picquart, architecte à Epernay ... considérant que le style même de l'édifice offre un tel cachet artistique qu'il importe d'en assurer la conservation et la durée.

Préfecture de la Marne, commission départementale des bâtiments civils, séance du 28 février 1913.

Remarque à propos du projet présenté par la commune : il semble que ce porche présente un intérêt artistique tout particulier ; les arcades anciennes seraient reconstruites, mais la couverture et la charpente seraient démolies et remplacées par une terrasse plate en ciment. La façade du porche serait surmontée par une galerie dont l'effet ne sera pas heureux ...

Scéance du 25 avril 1913

Nouveaux dessins faire faire une étude du projet sans modification des parties essentielles de la construction et sans changement de l'aspect extérieur.

Scéance du 27 juin 1913 : nouveau projet satisfaisant

1925-26 réfection de la toiture de l'église
1936 " " du clocher

47 V 1 INVENTAIRE DU MOBILIER DES FABRIQUES

Paroisse de Baye, extraits d'inventaire, 30 juillet 1883

objets du culte

Une chapelle argent doré sacristie
2 ostensoirs
un ciboire
10 reliquaires

Statues

Vierge	terre cuite	nef de droite
Vierge	plâtre	nef de gauche
St Alpin	plâtre	nef de gauche
St Roch	plâtre	nef de droite
St Joseph	plâtre	nef de droite
St Louis	plâtre	nef de droite
Vierge	bois	nef de droite
2 anges	plâtre	nef du milieu
2 anges	bois	nef de droite
2 anges	bois	extérieur
1 ange	bois	nef du milieu

tableaux

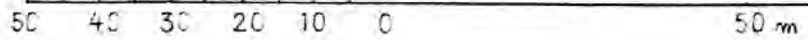
chemin de croix (14)

Père éternel	autel nef
Nativité	autel nef

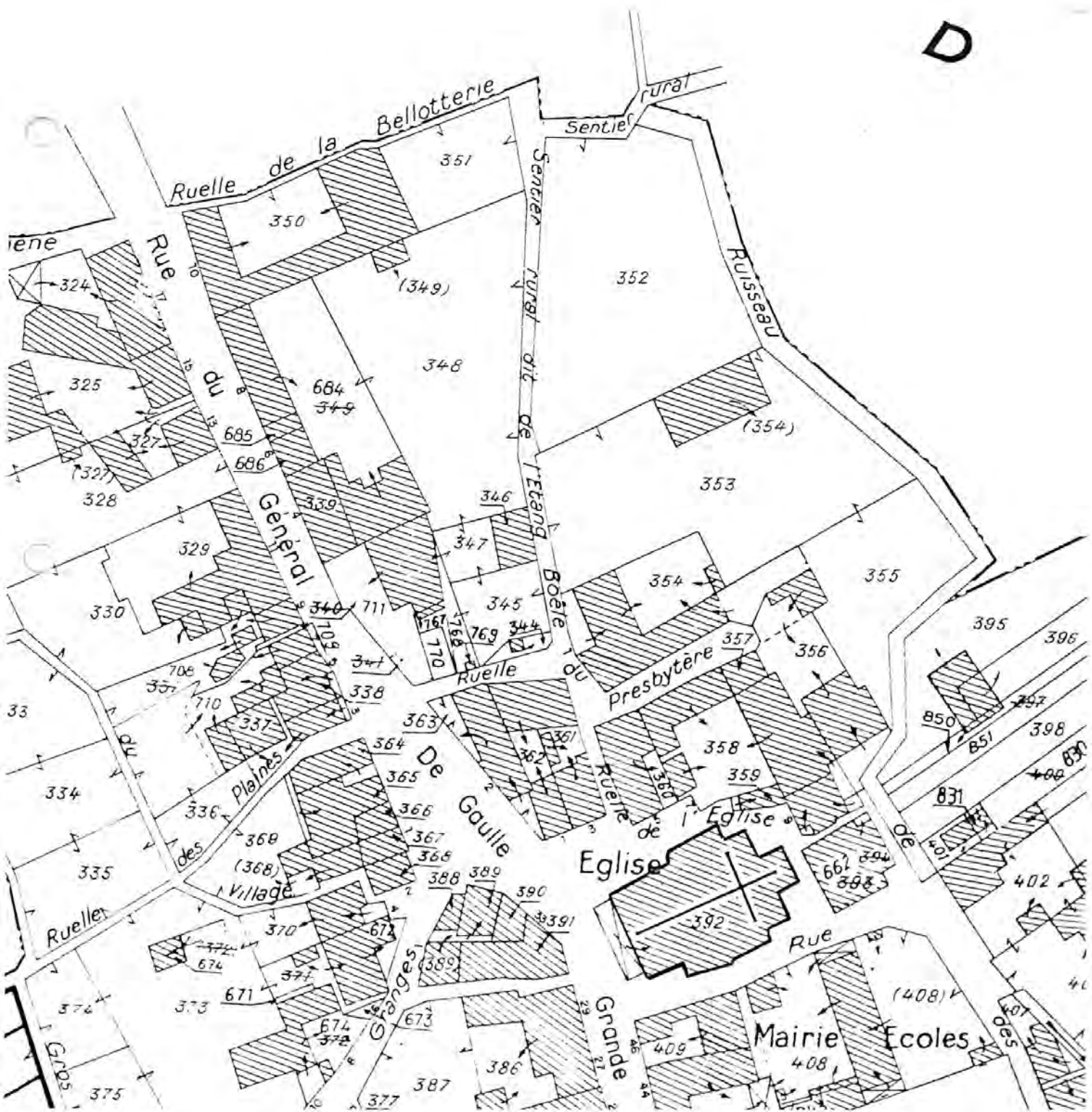
TABLE DES ILLUSTRATIONS

Des.	Plan-masse et de situation, d'après le plan cadastral mis à jour pour 1984, section D2	97510002X
Doc. 1	Crypte : plan et coupe longitudinale (1995).	97510002X
Doc. 2	Coupe longitudinale (1995).	97510003X
Doc. 3	Coupe transversale au niveau des chapelles orientales (1995).	97510004X
Doc. 4	Coupe transversale au niveau des chapelles orientales (1995).	97510005X
Doc. 5	"Baye-Vue de l'église" (1885).	93510009X
Doc. 6	Vue d'ensemble, d'après une carte postale ancienne.	91511170X
Doc. 7	Vue d'ensemble, d'après une photographie ancienne.	93510021X
Fig. 1	Vue générale.	99510241X
Fig. 2	Voûtement de la nef : une des retombées.	93510570X
Fig. 3	Bas-côté : culot supportant la retombée d'une des voûtes.	93510571X
Fig. 4	Bas-côté : culot supportant la retombée d'une des voûtes.	93510572X
Fig. 5	Bas-côté : culot supportant la retombée d'une des voûtes.	93510573X
Fig. 6	Culot supportant la retombée d'une des voûtes du bas-côté.	93510574X
Fig. 7	Une partie de la nef et ses étais.	93510577X

Des. Plan-masse et de situation d'après le plan cadastral, section D2, plan révisé pour 1949, édition à jour pour 1984

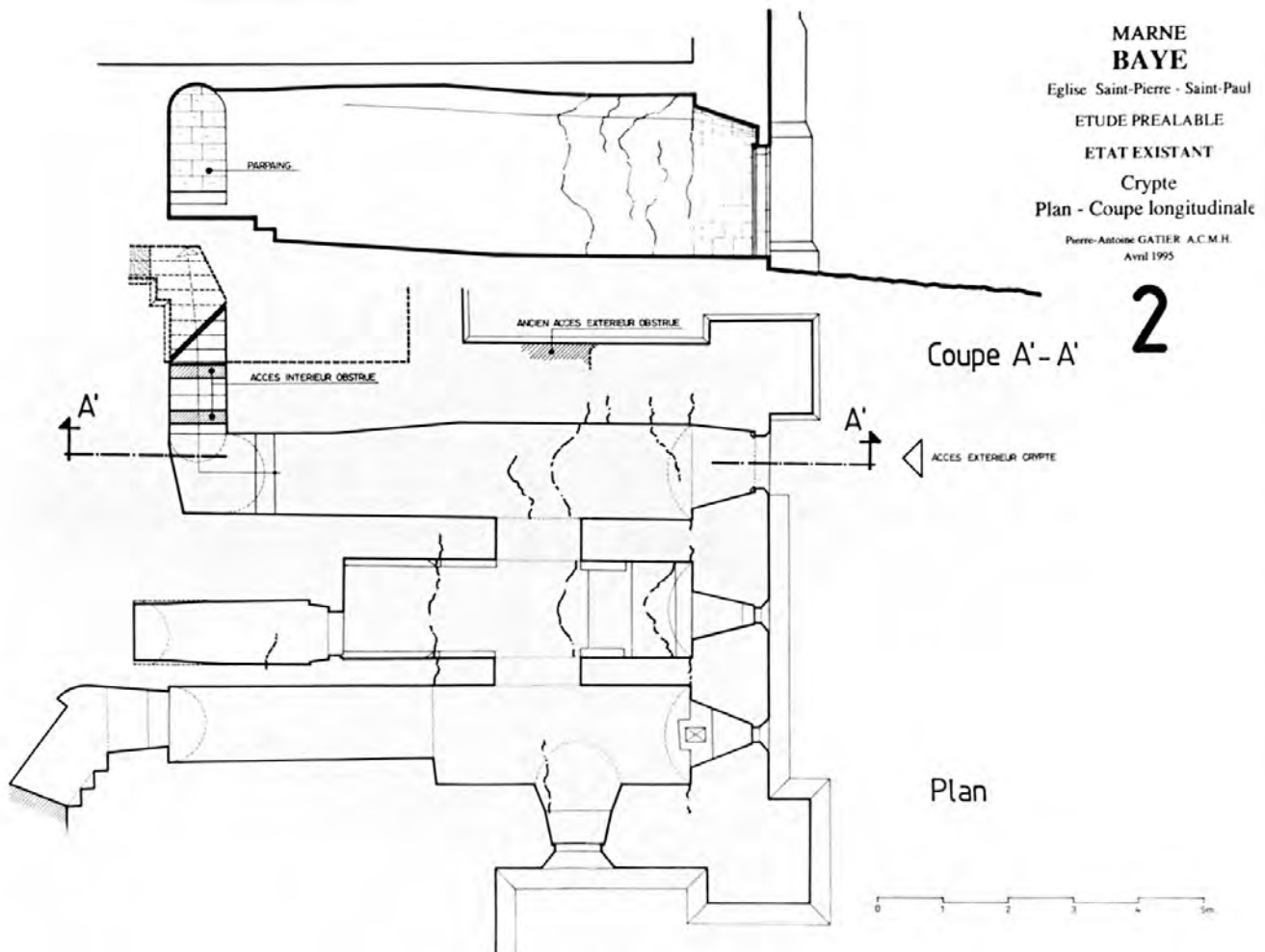


D



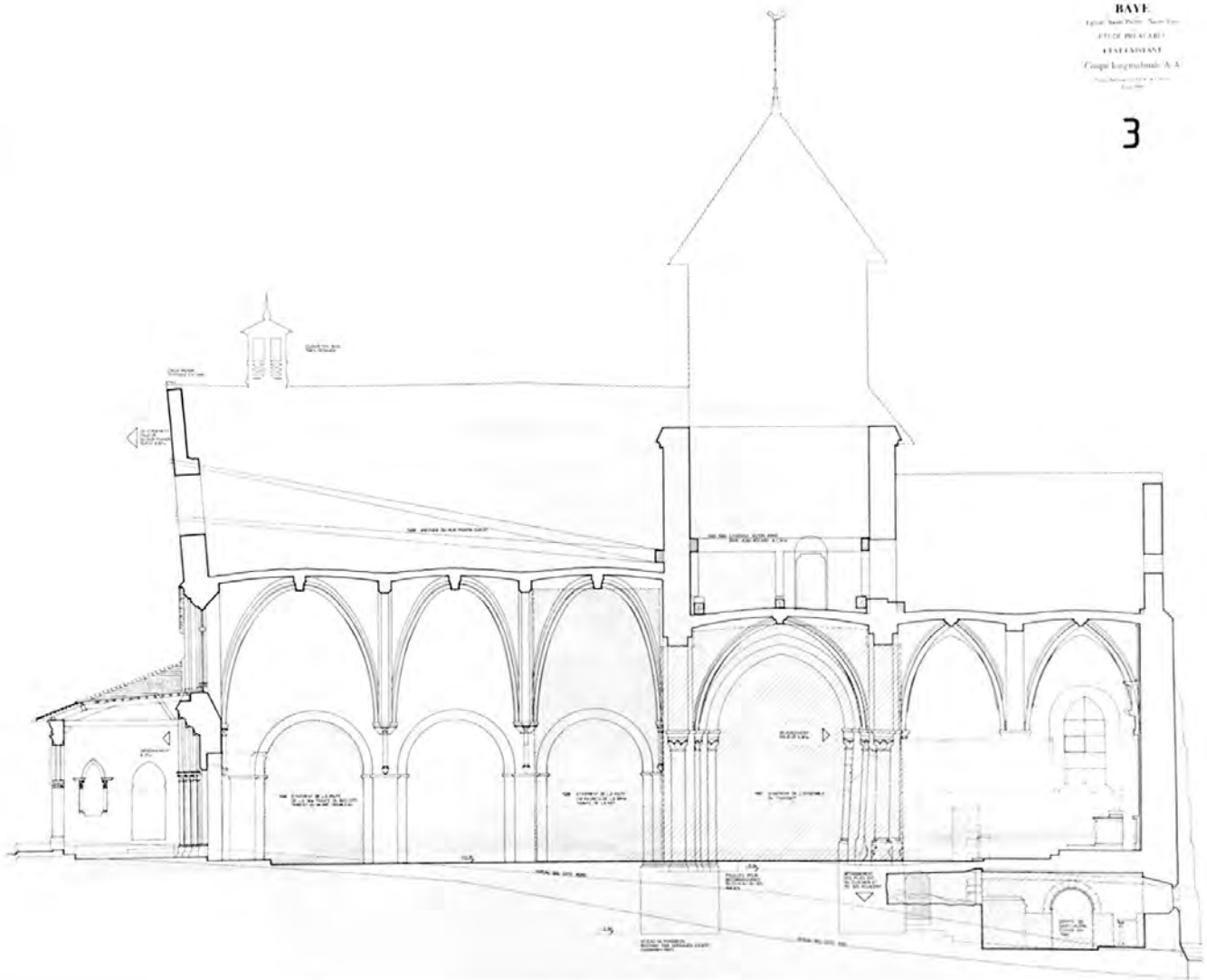
Doc. 1 Crypte : plan et coupe longitudinale (1995)
(D.R.A.C. Champagne Ardenne, C.R.M.H.)

Repr. Inv. J.Philippot
97 51 2 X



Doc. 2 Coupe longitudinale (1995)
(D.R.A.C. Champagne Ardenne, C.R.M.H.)

Repr. Inv. J.Philippot
97 51 3 X



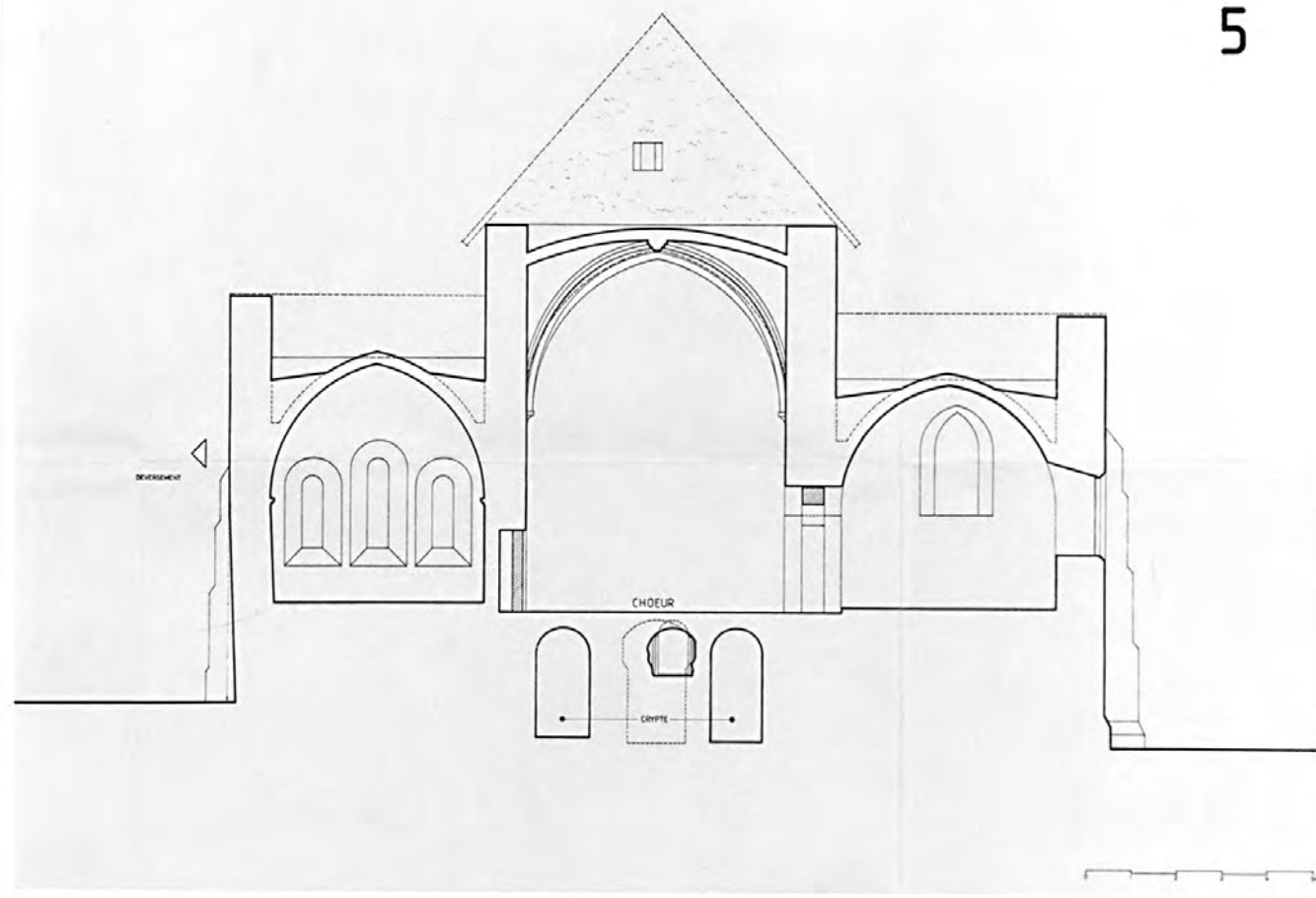
Doc. 3

Coupe transversale au niveau des chapelles orientales (1995)
(D.R.A.C. Champagne Ardenne, C.R.M.H.)

Repr. Inv. J.Philippot
97 51 4 X

BAYE
Eglise Saint-Pierre - Saint-Paul
ETUDE PREALABLE
ETAT EXISTANT
Chapelles orientales
Coupe C-C
Pierre Antoine GATIER A.P.M.H.
Aout 1995

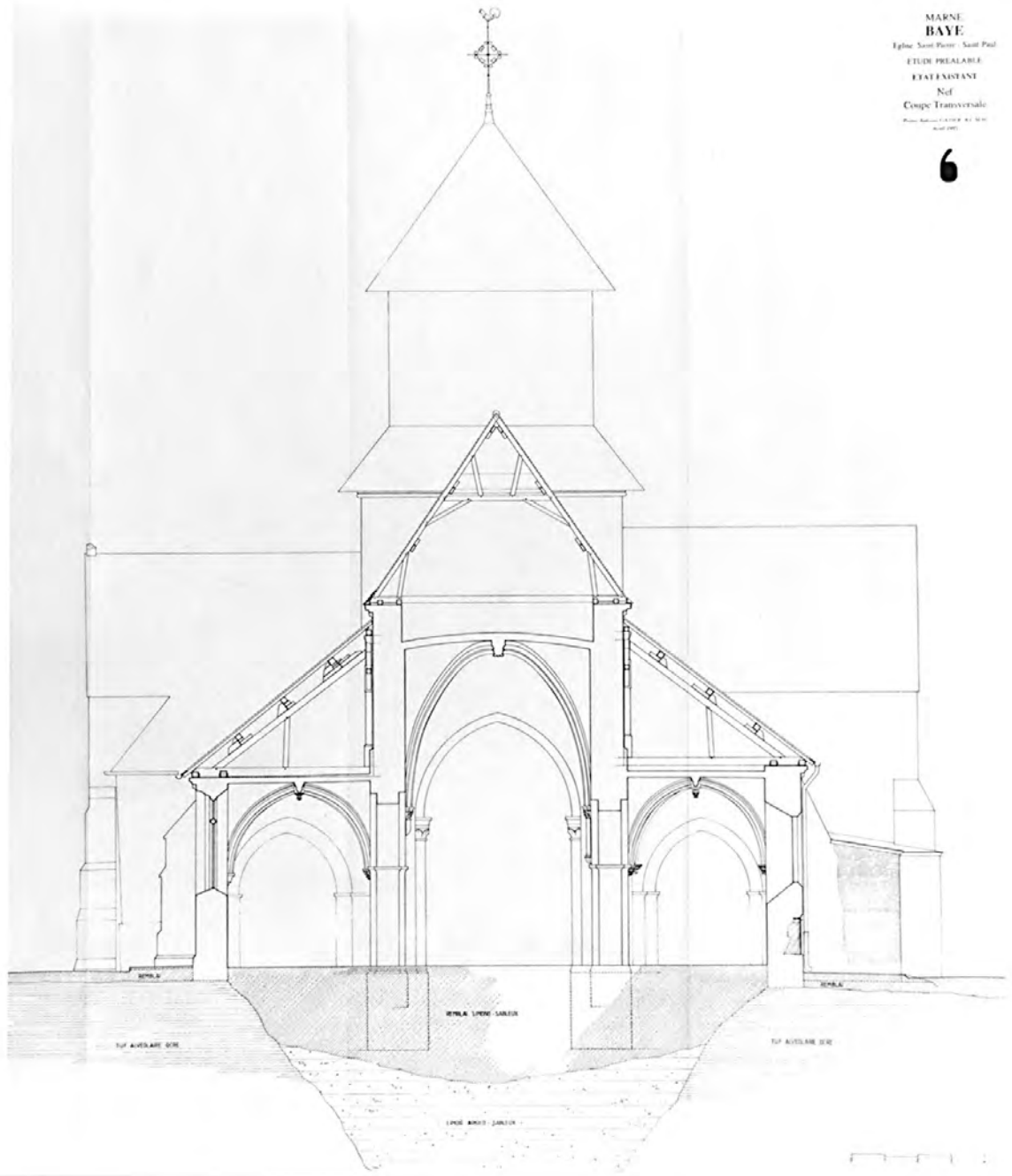
5



Doc. 4

Coupe transversale au niveau des chapelles orientales (1995)
(D.R.A.C. Champagne Ardenne, C.R.M.H.)

Repr. Inv. J.Philippot
97 51 5 X

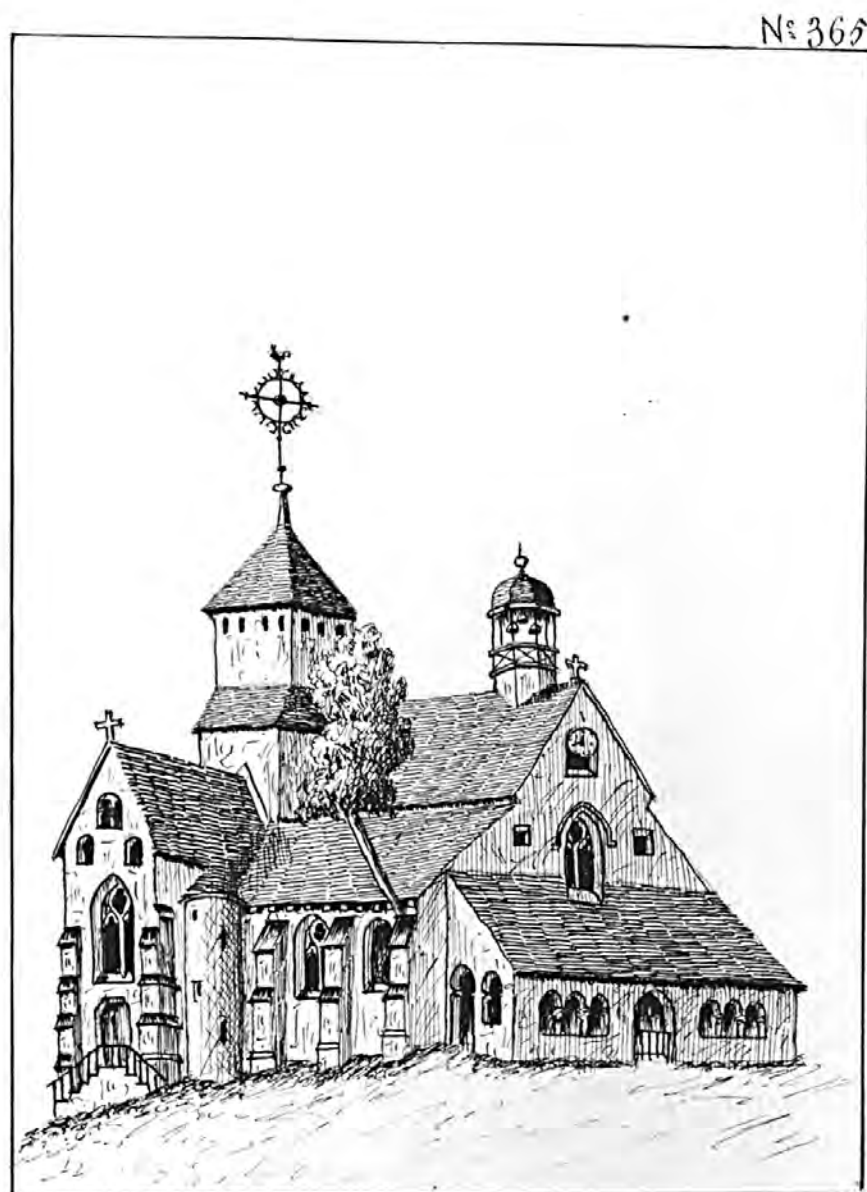


MARNE
BAYE
Eglise Saint-Pierre - Saint-Paul
ETUDE PRELIMINAIRE
ETAT EXISTANT
Nef
Coupe Transversale
Mars 1995

6

Doc. 5 "Baye-Vue de l'église" (1885)
(B.M. Reims, CH. Rés. G 11 à 13 : Alfred Chevallier, Dessins et
croquis pour Henri Menu)

Repr. Inv. J.Philippot
93 51 9 X



L'Abbé A. Chevallier del. 1885

Baye - Vue de l'église

—
Canton de Montmort (Marne)
—

Doc. 6 Vue d'ensemble, d'après une carte postale ancienne
(A.D.Marne, série Fi)

Repr. Inv. J.Philippot
91 51 01170 X



Doc. 7 Vue d'ensemble, d'après une photographie ancienne
(Musée du vieux Reims, Hôtel Le Vergeur)

Repr. Inv. J.Philippot
93 51 21 X

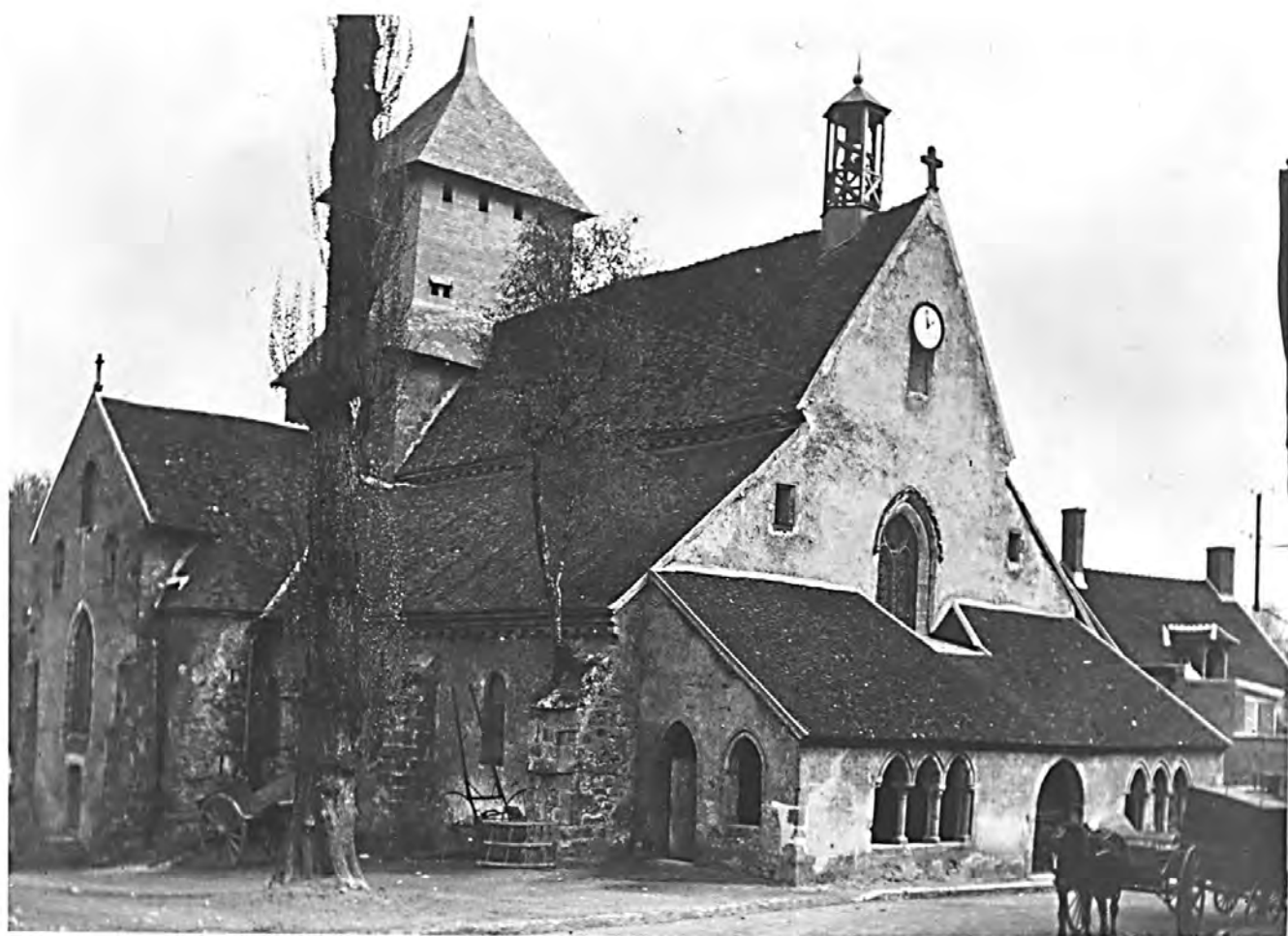


Fig. 1 Vue générale

Phot. Inv. J. Philippot 99510241X

(c) Inventaire général, 1999



Fig. 2 Voûtement de la nef : une des retombées

Phot. Inv. J.Philippot
93 51 570 X

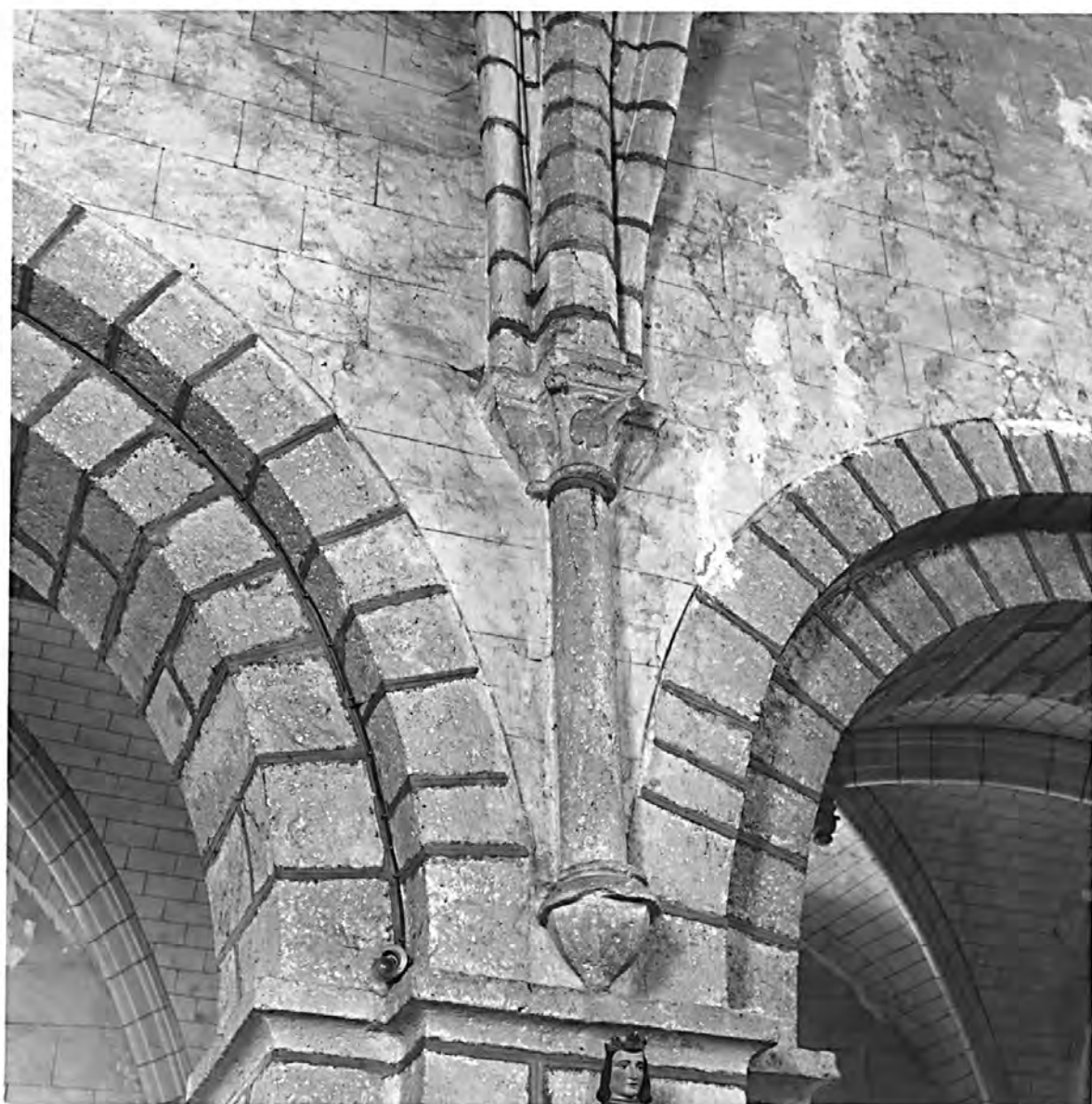


Fig. 3 Bas-côté : culot supportant la retombée d'une des voûtes

Phot.Inv. J.Philippot
93 51 571 X



Fig. 4 Bas-côté : culot supportant la retombée d'une des voûtes

Phot. Inv. J.Philippot
93 51 572 X



Fig. 5 Bas-côté : culot supportant la retombée d'une des voûtes

Phot.Inv. J.Philippot
93 51 573 X



Fig. 6 Culot supportant la retombée d'une des voûtes du bas-côté

Phot.Inv. J.Philippot
93 51 574 X



Fig. 7 Une partie de la nef et ses étais

Phot. Inv. J. Philippot
93 51 577 X

